

La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain

Pour pouvoir situer la nature et l'importance des avantages consentis par les pouvoirs publics, en Algérie aux investisseurs étrangers, nous avons jugé utile de procéder par une approche comparative avec le cadre offert par deux pays voisins et au moins concurrents : la Tunisie et le Maroc.

I- le dispositif d'incitation des investissements et d'encadrement en Tunisie et au Maroc:

I/ Le dispositif d'incitation des investissements en Tunisie :

En étant l'un des pays les plus ouverts et les plus pertinents en matière d'investissement étrangers, le climat d'investissement en Tunisie est favorable. Les investisseurs étrangers apprécient les politiques économiques et la stabilité sociale du pays, outre la proximité géographique de l'Europe.³¹³

(Voir Annexe n°10 : Tableau Comparatif Des Incitations Financières)

Une Loi d'investissement, depuis le 01/01/1994 est en vigueur, ainsi que d'autres instruments de financement offrent des mesures fiscales supplémentaires.

L'Agence tunisienne de promotion des investissements étrangers attire l'attention en particulier sur les possibilités d'investissement dans les domaines de la privatisation, de concessions, les partenariats technologiques internationaux et d'un large éventail de secteurs de (électricité, électronique, industrie automobile, textile, cuir, agro-business, la pharmacie, l'emballage, ainsi que des technologies de l'information et tourisme).

I-Les avantages d'investissements en Tunisie :

A / Incitations générales :

- Abattement sur les revenus ou sur les réinvestis dans la limite de 35 % des revenus ou des bénéfices soumis à l'imposition sur les biens et les équipements non présents en Tunisie.
- Limite à 10 % de la TVA aux importations des équipements.
- Possibilité de choix du régime fiscal d'amortissement décroissant sous la forme de matériels et d'équipements pour la production dont l'usage est d'une durée supérieure à sept ans.

313 Hamza Meddeb. Doctorant au CERI-Sciences Po « La Tunisie, pays émergent? » *Société politique comparée. Revue européenne d'analyse des sociétés politiques.* n°29, novembre 2010.p31

B/ Incitations spécifiques :

- Avantages pour les entreprises totalement exportatrices.
- Exonération totale des impôts sur les bénéfices provenant des exportations pour les premières dix années et réduction de 50 % du taux à partir de la onzième année pour une période illimitée³¹⁴

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient, en plus, des avantages suivants:

- Exonération totale sur les bénéfices et profits réinvestis.
- Exonération totale sur les droits et taxes de douanes pour les équipements, les matériels de transport, la marchandise, les matières premières, les produits semi-finis et les services nécessaires à l'activité.
- Possibilités de vente sur le marché interne de 30 % de la production.³¹⁵

C/ Développement régional :

La loi fixe des avantages pour les investissements réalisés par les entreprises établies dans les zones d'encouragement industriel et dans celles définies comme prioritaires:

- Exonération totale des impôts sur les bénéfices pour une période de 10 ans et réduction de 50 % du plafond imposable pour une période ultérieure de 10 ans.
- Exonération totale des impôts sur les bénéfices et gains réinvestis.
- Prise en charge de l'État des cotisations de sécurité sociale (à hauteur de 15,5 % du salaire) pour les premières cinq années, et partielle (de 20 % à 80 %) ³¹⁶ pour les cinq années consécutives, et ce, pour le travailleur créé à partir de projets implantés dans les zones prioritaires de développement régional.
- Possibilité d'une participation de l'État aux dépenses portant sur les infrastructures.

D/ Zones d'encouragement des investissements :

L'État tunisien concède un financement à fonds perdu (prime d'investissement) pour une valeur de 15 % de l'investissement s'il a lieu dans des zones "d'encouragement industriel".

De même, le Code prévoit la concession d'un financement à fonds perdu (prime d'investissement) à raison de 25 % de la valeur de l'investissement s'il est effectué dans les zones dites "de développement prioritaire"³¹⁷

314 <http://emploi.carthagus.com/index.php?numinfo=3060>

315 <http://www.auditbusinessconsulting.com/pdf/investir.pdf>. Études. Comment investir en Tunisie ?

316 <http://www.unido.org/index.php?id=o77978>

317 Zouhour KOURDA « La politique fiscale tunisienne en faveur du développement durable »,

E/Protection de l'environnement :

La loi accorde les avantages suivants aux investissements réalisés aux entreprises à titre de projets pour la protection de l'environnement et du traitement des déchets:³¹⁸

- Taux réduit de 50 % sur les biens et profits réinvestis
- Taxation réduite à 10 % sur les biens et profits
- Indemnité de 20 % de la valeur des investissements
- Suspension des paiements de la TVA pour la majeure partie des équipements

F/Promotion de la technologie, de la recherche et du développement :

La loi accorde des incitations pour les investissements contribuant au développement de la technologie, et de la R&S:

- Prise en charge de l'État des cotisations sociales pour les deux premières années, et partielle (de 25 % à 85 %) ³¹⁹ pour les cinq années consécutives, pour le recrutement de nouveaux diplômés.
- Engagement de l'État à raison de 50 % des coûts de sécurité sociale pour une durée de 5 ans pour recrutement d'une deuxième ou troisième "équipe " de travailleurs, et ce, pour les entreprises qui ne travaillent pas en continu.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: Le Code des Investissements en Tunisie, loi n° 93-120 du 27 décembre 1993- loi n° 2006-85 du 25 décembre 2006, portant loi de finances pour l'année 2007- Les modifications liées à la loi de finances 2007

2- Les Atouts majeurs en Tunisie :

A/ Les avantages stratégiques d'investissements en Tunisie :

- Stabilité politique
- Proximité géographique
- Economie libérale, diversifiée, compétitive, ouverte sur l'extérieur et en croissance continue
- Transparence, concurrence et prix compétitifs
- Endettement limité et finances publiques équilibrées
- Inflation maîtrisée

a- Principales réformes économiques :

- Libéralisation des prix

- Libéralisation du commerce extérieur
- Réforme du système fiscal
- Promulgation du code d'investissement
- Réforme du système financier
- Adoption du programme de privatisation

b- Un site d'investissement à faibles risques :

Le bon rating de la Tunisie

Depuis 1994, le Grade d'investissement est attribué à la Tunisie.

Notation de la Tunisie en 2005 :

- BBB par Standard & Poor's et Fitch ratings
- Baa2 par Moody's
- BBB par IBCA
- Assez bon risque par la COFACE
- Classe «A» par la SACE
- 3ème catégorie de risque d'après l'OCDE
- Classée 2ème meilleur risque pays de la région par rapport aux 19 pays de la région MENA

c- Ressources humaines qualifiées :³²⁰

- 178 établissements d'enseignement supérieur dont 24 Instituts Supérieurs d'études technologiques
- 17 000 enseignants universitaires
- 7,5% du PIB consacré au secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation
- 1,1% du PIB consacré à la R & D
- 385 000 étudiants en 2006 dont 50 000 diplômés
- 500 000 étudiants à l'horizon de 2010 dont 100 000 diplômés
- 131 Centres de Formation professionnelle dans plusieurs spécialisations
- 16 000 diplômés de la Formation Professionnelle en 2005

d- Marché du travail :

54% des nouveaux venus au marché du travail sont des diplômés de l'université ou de la formation professionnelle

- Primaire: 17%

- Secondaire: 14%
- Collège: 15%
- Formation professionnelle: 31%

II /Le dispositif d'incitation des investissements au Maroc :

Le Maroc est en plein essor économique, offre aussi de nombreuses opportunités aux investisseurs. Il cumule en effet de nombreux avantages. Il se trouve tout d'abord à trois heures en moyenne des capitales du vieux continent. Une proximité qui permet de fréquents allers-retours avec l'Europe à des prix raisonnables.³²¹

Sur place, le niveau de vie se révèle ensuite beaucoup moins élevé qu'en Europe, donnant à ses ressortissants un pouvoir d'achat plus important. C'est particulièrement vrai dans le domaine immobilier. Les prix du bâti restent très intéressants, ainsi que celui de la main d'œuvre. Côté fiscalité, le système marocain se montre favorable, notamment pour les retraités, et offre des garanties réelles sur le transfert des capitaux investis et des plus values. Enfin, le Maroc est un pays stable politiquement et économiquement.

1- Les avantages d'investissement au Maroc :

A / Une fiscalité attrayante :

Au Maroc, l'impôt sur la fortune ainsi que les droits de succession n'existe pas. Mais les avantages fiscaux ne s'arrêtent pas là. Les retraités étrangers résidents au Maroc bénéficient d'une réduction de 80%³²² du montant de l'impôt dû au titre de leur pension, correspondant aux sommes transférées à titre définitif en dirhams. Maroc, un pays en plein essor économique, offre aussi de nombreuses opportunités aux

B/ Un investissement simple et rapidement rémunérateur :

- Les modalités et règles d'achat d'un bien immobilier au Maroc, qu'il s'agisse d'un appartement, d'un commerce ou même d'un terrain, sont sensiblement les mêmes qu'en Europe. En effet, dans ce domaine, les lois marocaines s'inspirent largement du modèle français.
- La libre convertibilité du dirham organisée par la loi cadre n°18-95 garantit et facilite pour les étrangers la réalisation d'opérations d'investissement au Maroc, le transfert des revenus engendrés par ledit investissement et celui du produit de sa cession ou de sa liquidation.

321 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

322 http://www.consulfrance-ma.org/article.php3?id_article=879

- Afin de financer l'achat ou la construction de biens immobiliers, les personnes étrangères non-résidentes ont la possibilité d'obtenir des crédits en monnaie locale de la part des banques marocaines.

C/ Un investissement accessible :

En termes de rapport surface/prix, les biens immobiliers marocains sont nettement plus intéressants que leurs équivalents européens. À cet excellent rapport s'ajoute une qualité de prestations appréciable.

Aujourd'hui, les meilleures opportunités sont sans doute les terrains non bâtis, qui peuvent être exploités dans le domaine de l'agriculture bien sûr, ou dans celui du tourisme. Le Maroc recèle encore en effet de nombreuses étendues vierges de toutes constructions, au cœur de magnifiques paysages.³²³

Dans la région du Moyen Atlas par exemple, il existe peu d'infrastructures touristiques, pour permettre aux amateurs de profiter des atouts locaux. C'est donc le moment idéal pour y développer des gîtes ruraux, des refuges de montagne ou pourquoi pas des restaurants gastronomiques, tant les environs regorgent de savoureux poissons d'eau douce.

Autant de projets qui peuvent s'inscrire dans une démarche durable et solidaire, à laquelle les Européens sont de plus en plus sensibles, afin de protéger cette nature encore préservée et l'équilibre de vie des populations locales.

2 -Les atouts majeurs des investissements au Maroc :

A/Une économie ouverte sur le monde :

Depuis quelques années, le gouvernement marocain s'est efforcé d'améliorer la compétitivité de son pays dans l'environnement mondial concurrentiel. Il a ainsi conclu des accords commerciaux avec de nombreux Etats dans tous les continents (Europe, USA, Afrique, Moyen-Orient...), afin de doper ses exportations et attirer les fonds étrangers. Des efforts couronnés de succès si l'on en juge par les chiffres de ses performances, tant en termes de croissance, de finances publiques que d'investissements extérieurs.

- Son PIB n'a cessé d'augmenter depuis l'an 2000, avec un taux de croissance moyen de 5,6 % sur la période 2002-2006. En 2007, le PIB atteignait 72, 5 milliards de \$ US

323 ROYAUME DU MAROC.MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,.DE LA PRIVATISATION ET DU TOURISME.DIRECTION DES AMENAGEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME RURAL. Etude préparée pour le Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme par L'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.) en sa qualité d'agence d'exécution du Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) .MADRID, MARS 2002.p112

(65,7 milliards de \$ US en 2006)³²⁴. Peu touché par la crise, en raison notamment du dynamisme, de la stabilité de son économie et du faible échange de capitaux entre ses banques et les principales places boursières américaines et européennes, le Maroc table pour 2009 sur 5,8 % de croissance (6,6 en 2012)³²⁵.

- Son taux d'endettement extérieur a été divisé de plus de moitié en seulement 7 ans. Entre 1999 et 2006, il est passé de 51,4 % du PIB à 25 %.
- La balance des paiements marocaine est excédentaire depuis 2000, avec des réserves en devises équivalentes à 23 milliards de \$ US en 2007. Ces devises proviennent entre autres des envois de fonds des Marocains résidents à l'étranger, du tourisme et des investissements étrangers directs.
- Les avoirs extérieurs nets de la Bank Al Maghrib (l'équivalent de la Banque de France) représentent aujourd'hui 180 milliards de dirhams, soit 130 % de la dette extérieure.

Tous ces éléments, politiques et économiques, représentent autant de garanties pour les investisseurs sur la stabilité, le dynamisme et la pérennité de leurs biens.

B/ Un marché dynamique :

Carrefour commercial entre l'Afrique, l'Europe et le monde Arabe, le Maroc possède de nombreuses ressources naturelles et un marché intérieur de près de 30 millions d'habitants, de plus en plus formés et dont les habitudes de consommation sont en train de changer. De quoi espérer de belles perspectives de croissance économique.

a- Une main d'œuvre jeune, bien formée et bon marché :

- Au Maroc, les 15-34 représentent plus de la moitié de la population, qui devrait progresser de plus de 2.5 % par an d'ici à 2010 ³²⁶ selon l'organisation internationale du travail. Comme leurs aînés, les jeunes Marocains se révèlent particulièrement doués pour les langues. 30 % d'entre eux se débrouillent en français, et parmi eux, 1/3 encore possède des rudiments en espagnol ou en anglais.
- Le travail est organisé comme suit ³²⁷:
 1. la durée légale hebdomadaire est de 44 heures (35 h en France)
 2. les salariés bénéficient de 18 jours de congés payés (25 jours en France)

324 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

325 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

326 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

327 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

- Le salaire minimum est par exemple de 5 euros ((55 dirhams) par jour dans le domaine agricole et de 0,9 euros/heure (10 dirhams)³²⁸ dans les secteurs industriels, commercial ainsi que pour les professions libérales.

La main d'œuvre marocaine se caractérise ainsi par sa jeunesse, son aptitude à communiquer, son faible coût et sa productivité selon l'avis même des investisseurs étrangers installés au Maroc.

b- De nombreuses ressources naturelles

Le Maroc bénéficie d'importantes ressources halieutiques (ressources vivantes, animales et végétales, aquatiques), forestières et viticoles³²⁹.

En outre, son sous-sol regorge de phosphates (dont le pays est le 3e producteur et le 1er exportateur mondial), et de minéraux de toutes sortes : argent, or, zinc, cuivre, cobalt, manganèse, fer, antimoine...

Afin d'exploiter ces richesses, de nombreuses industries agroalimentaires, chimiques et de transformation se sont développées.

c- Un engagement fort pour l'environnement:

Participant de la conférence de Rio, le Maroc s'est clairement engagé à favoriser le développement durable, au travers notamment d'introduction de normes environnementales que les opérateurs publics et privés doivent respecter dans leur politique de développement. Une façon de rationaliser l'exploitation de ses ressources naturelles dans une perspective d'avenir et d'assurer le bien-être et la qualité de vie actuels et futurs de ses habitants, en luttant contre la désertification, la dégradation des sols et la pollution pétrolière des côtes.

2- La différence entre le marché algérien, tunisien, et marocain (comparaison) :

2.1. Le Maroc : La BMCI : Banque Marocaine Pour Le Commerce Et L'industrie

La BMCI : (Banque marocaine pour le commerce et l'industrie) est une banque commerciale marocaine filiale du groupe BNP Paribas.

328 <http://www.chicriad.com/investir-maroc.php>

329 CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement-Maroc »- nations unies conférence des nations unies sur le commerce et le développement, new York et Genève, 29 janvier 2007.p56

2.1.1. Historique de la BMCI

Dès la fin du XIXe siècle, le Comptoir national d'escompte de Paris (CNEP) - l'un des fondateurs de la BNP – s'est intéressé au Maroc tandis que la Banque de Paris et des Pays-Bas participait dès 1902 au financement de l'Empire chérifien.

Les emprunts marocains, notamment ceux de 1902 et 1904, comme ceux de l'entre-deux-guerres que dirige la Banque de Paris et des Pays-Bas, furent déterminants et favorisèrent l'émergence Maroc moderne que nous connaissons aujourd'hui.

Néanmoins, ces prêts ont été accordés au Maroc à des taux usuriers. La France réclamant des garanties de paiement, s'est vue accorder la mainmise sur les Douanes du Royaume. Ce qui facilita la prise de contrôle du pays, et l'instauration quelques années plus tard du protectorat français au Maroc.³³⁰

Par ailleurs la banque joua un rôle capital en tant que banque d'affaires, dans le développement de l'économie marocaine durant la première moitié du XXe siècle. En s'appuyant sur ses différentes holdings telles que la Compagnie générale du Maroc (Génaroc) ou l'Omnium nord-africain (ONA), elle participa activement au financement des infrastructures du pays (chemin de fer, électricité, transport routier, mines, etc.) en liaison avec la Banque d'État du Maroc (BEM).

En 1950, Paribas ouvrit une succursale à Casablanca qui fusionna avec Worms en 1974 pour former la Société Marocaine de Dépôt et de Crédit (SMDC).

De son côté la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie en Afrique (BNCIA) développa ses activités au Maroc dès 1940. La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) vit le jour en 1964, dans le cadre de la marocanisation des entreprises.

En 2000, le groupe BNP, issu de la fusion en 1966 du CNEP et de la BNCI, fusionna avec le groupe Paribas. En novembre 2001, l'acquisition de l'ex ABN Amro Bank Maroc par la BMCI lui permit de conforter sa position de banque de référence au service de ses clients.

Grâce à sa volonté d'innovation, de réactivité, et à son engagement vis-à-vis de ses clients.

La BNP a développé ses activités au Maroc depuis 1940, via sa filiale marocaine la BNCIA (Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie en Afrique). La BMCI (Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie) a vu le jour en 1964, lors du processus de marocanisation.

En 2000, le groupe BNP fusionne avec le groupe Paribas qui était également présent au Maroc depuis le début du siècle. Son bureau de représentation y a été très actif dans l'activité

330 <http://fr.wikipedia.org/wiki/BMCI>

de Banque d'Affaires. En novembre 2001, l'acquisition de l'ex ABN Amro Bank Maroc par la BMCI lui a permis de conforter sa position de banque de référence au service de ses clients.

2.1.2. Actionnariat

- Aujourd'hui, le groupe BNP Paribas est l'actionnaire de référence de la BMCI, avec une part de 65.03% du capital.³³¹
- Le reste est réparti principalement entre :
 - Axa Assurance Maroc avec 9,11% ;
 - Les compagnies d'Assurance Atlanta et Sanad avec respectivement 4,44% et 5,84% ;
 - Le groupe Holmarcom avec 2,41% ;
 - Autres : 13,17%.

2.1.3. Filiales

- Arval
- BMCI Bourse
- BMCI Finance
- BMCI Leasing
- BMCI Gestion
- BMCI Assurance
- BMCI Crédit Conso
- BMCI Banque Offshore

2.1.4. A propos de BMCI :

a) Objet Social

L'article 3 des statuts de la BMCI dispose :

La Banque a pour objet : de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ;

- de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises

³³¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_marocaine_pour_le_commerce_et_l%27industrie

pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement.

b) Capital Social au 31 Décembre 2002

1 283 591 800 MAD composé de 12 835 918 actions de 100 MAD de valeur nominale.

c) Régime Fiscal

La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 39.6%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

d) Activité et Organisation

La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie a été créée en 1943. En 1964, 50% du capital de la BMCI s'ouvre au marché marocain, et, en 1972, la Banque s'introduit à la Bourse des Valeurs de Casablanca. A fin 2002, l'actionnariat de référence de la banque est constitué du Groupe BNP Paribas (à travers la BDDI : 63.85%), d'Axa Assurance Maroc (8.67%) et du Groupe Holmarcom (les compagnies d'assurances Atlanta et Sanad, respectivement 4.35% et 5.19% du capital), et autres actionnaires (17.94%)³³².

L'activité de la BMCI est orientée vers une clientèle haut de gamme sur chacun des segments ciblés : Grandes entreprises, Institutionnels, PME-PMI, Professionnels, et Particuliers.

La banque s'appuie sur l'apport de sa force de vente incarnée par un réseau d'agences spécialisé par type de clients. On dénombre 222 agences au 31 mars 08 dont 02 agences à l'étranger, et plus de 320 000 clients privés et 25 000 entreprises dans le portefeuille de la BMCI.

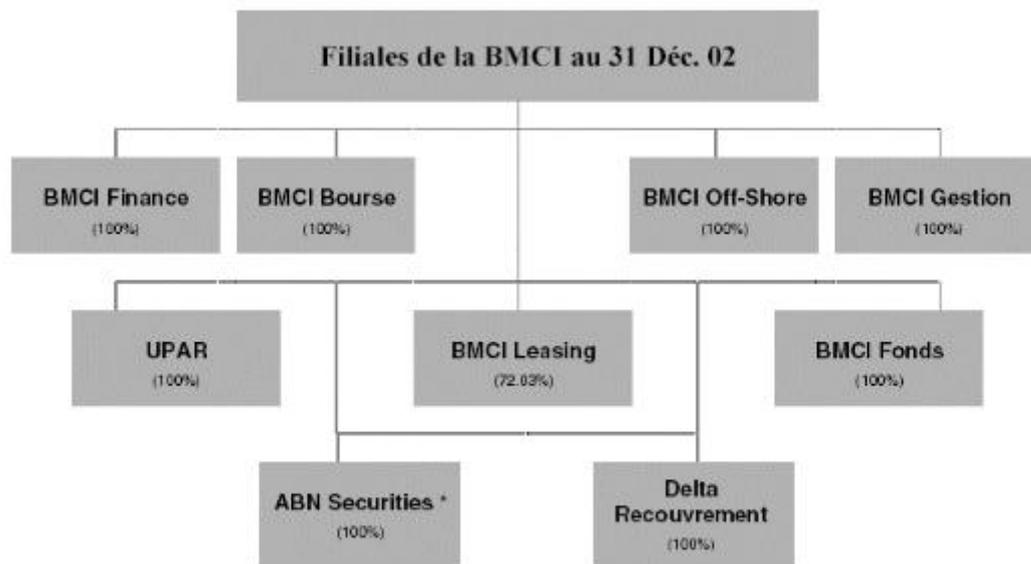
Parallèlement à son activité de banque commerciale, la BMCI est présente dans de nombreux métiers à travers des filiales ou sociétés spécialisées dont principalement :

BMCI LEASING (société de crédit-bail), **BMCI BOURSE** (société d'intermédiation boursière), **BMCI GESTION** (société de gestion de l'épargne privée), **BMCI FINANCE** (Banque d'affaires) et **BMCI OFFSHORE** (banque Offshore présente sur Tanger), **BMCI SALAF** (société de crédit à la consommation: 48.50%), **Arval PHH Maroc** (Location Longue Durée: 33.33%)³³³

332 Rapport de stage BMCI. Tiznit 2009 par Abdellatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

333 Rapport de stage BMCI. Tiznit 2009 par Abdellatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

Figure n° 10 : filiales de la BMCI



* : société en liquidation.

Source : rapport de stage BMCI. Tiznit 2009 par Abdellatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

e) Evénements Récents Et Perspectives

1: Evènements Récents :

Trois événements majeurs ont marqué la vie de la BMCI ces dernières années, et essentiellement la structure de son capital social :

- une double d'augmentation de capital (2001 et 2002) par le biais de deux opérations de distribution de dividendes en numéraire ou en actions. Le choix est donné aux actionnaires pour se prononcer sur l'option qu'il souhaite exercer ;
- la fusion - absorption de l'ABN Amro Bank Maroc par la BMCI en novembre 2001. Cette opération entre dans le cadre global du plan de développement et de croissance de la BMCI, en conformité avec les axes stratégiques définis depuis le plan de restructuration entamé en 1994 et le plan « Horizon 2000 » initié en 1998 ;
- le reclassement des actions BMCI détenues par le Groupe BNP Paribas.

Ainsi, les actions BMCI détenues précédemment par « la Banque Nationale de Paris Intercontinentale » BNPI ont été transférées à BNP Paribas BDDI Participations.

2: Résultats :

Dans un environnement économique atone et au bout de la crise financière mondiale, la BMCI a cherché en 2008 à consolider des positions tout en maîtrisant les risques.

La filiale marocaine du Groupe BNP Paribas tire profit de l'extension de son réseau de distribution qui s'élargit de 25 agences pour atteindre un total de 220. Dans ces conditions, et grâce à un effort commercial soutenu, les ressources clientèles de la Banque se hissent de 35% à 42,1 Mrd de DH recouvrant une amélioration de 30,4% à 23,1 Mrd de DH des comptes à vue créditeurs, une appréciation de 61,5% à 13,1 ³³⁴Mrd DH des dépôts à terme, ainsi qu'une progression de 7,8% à 4,7 Mrd DH des comptes d'épargne.

Consécutivement à cette situation, les dépôts rémunérés augmentent de 42,6% à 17,8 Mrd DH accaparant 42,4% de la structure des ressources, contre 40,1% en 2006.

Le Produit Net Bancaire a enregistré une croissance de 4.7% pour s'établir à 2.44 Mrd de DH. Cette progression s'explique par la croissance de la marge d'intérêt, des commissions et des revenus de l'activité change, soulignant ainsi la contribution de l'ensemble des métiers de la Banque. En définitive, la capacité bénéficiaire ressort à M MAD 666 ML DH (vs. les prévisions de 655,5 ML DH), contre 535,3 ML DH une année auparavant, soit une appréciation de 24,4%.

3: Perspectives :

L'effort de restructuration engagé par la BMCI depuis 1994, a permis à la BMCI de consolider les bases d'une gestion active, saine, orientée principalement vers une réorganisation de la dynamique interne de la Banque et une implication de plus en plus vive auprès de sa clientèle (particuliers, professionnels et entreprises).

Cette politique exige de la BMCI un engagement substantiel en ressources humaines et matérielles et lui impose une présence en force dans tous les compartiments du marché financier, à travers :

- Le renforcement et la diversification des ressources de la Banque ;
- L'amélioration des parts de marché Ressources et Emplois auprès de sa clientèle des Particuliers et des Entreprises ;
- L'appui renforcé dans les métiers du crédit bail, du crédit à la consommation et du factoring ;
- Le développement des activités financières relevant directement de la Banque (Salle des Marchés) ou gérées par le biais des filiales spécialisées BMCI Finance (Ingénierie Financière), BMCI Bourse (intermédiation boursière), BMCI Gestion (Gestion d'Actifs) ;
- Le renforcement de la présence de la BMCI dans les activités du commerce extérieur (trade center) ;

334 <http://www.marocbanque.net/les-banques-marocaines/bmci/#.Tw2313pTUNa>

- La présence dans la location longue durée, à travers sa participation dans Arval PHH Maroc (filiale du groupe BNP Paribas).³³⁵

2. 2. La Tunisie : UBCI : union bancaire pour le commerce et l'industrie :

2.2.1. Historique

Filiale de BNP Paribas, l'UBCI est fondée à la suite de la fusion de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie-Afrique (BNCI-A) et l'Union financière et technique de Tunisie (UFITEC). Détenant 50 % du capital de l'UBCI, la BNP lui apporte son savoir-faire dans le métier de la banque, dans les nouvelles technologies de l'information ainsi que l'appui de son réseau international réparti sur 85 pays à travers le monde.

Le capital de l'UBCI est passé de 30 millions de dinars en 2001 à 50 millions de dinars en 2004³³⁶. Par ailleurs, son effectif est passé de 813 employés à près de 1 000 employés, alors que le nombre de ses agences a atteint le nombre de 85, contre 38 en 2001.

L'UBCI en bref³³⁷

Depuis 1961, l'UBCI est une banque incontournable dans le paysage économique et bancaire tunisien. Animée d'une puissante dynamique de croissance, l'UBCI renforce aujourd'hui son réseau commercial avec plus de 100 agences et guichets automatiques bancaires installées au cœur même des principaux centres économiques de la Tunisie.

L'UBCI compte aujourd'hui plus de 1000 collaborateurs.

Afin de faire bénéficier ses clients d'une grande souplesse et d'une approche personnalisée, l'UBCI s'est dotée d'une organisation décentralisée permettant des prises de décision rapides. L'UBCI a développé toute une gamme de produits et de services pour ses clients Particuliers et Professionnels couvrant leurs besoins au quotidien, lié au financement de leurs projets, à la gestion de leur épargne, à la couverture de leur famille en cas d'accident et à la préparation de leur retraite.

L'UBCI en outre offre, un ensemble de prestations à ses clients Entreprises, notamment par le biais de ses équipes spécialisées dans le domaine des activités de marchés, de banque d'affaires, de commerce international et d'ingénierie financière.

Bénéficiant de son adossement au Groupe BNP Paribas, l'UBCI offre un accès direct au réseau mondial de trade centers du Groupe, présent dans 85 pays et sur les cinq continents.

335 Rapport de stage BMCI tiznit 2009 par abdlatif Raji .ISTA Agadir - Gestion des entreprises 2009

336 http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_bancaire_pour_le_commerce_et_l%27industrie

337 <http://www.lejmed.fr/Tunisie-Six-nouveaux-points-de.html>

2.2.2. Domaines d'activité

L'UBCI a développé toute une gamme de produits et services pour ses clients particuliers afin de couvrir leurs besoins quotidiens, leurs financements de projets, la gestion de leur épargne, la couverture financière des familles en cas d'accident ou de décès et la préparation de leur retraite.

Elle occupe également une place prépondérante dans le domaine du financement des nouvelles technologies.

En outre, elle offre un ensemble de prestations à ses clients professionnels, dans les domaines des activités de marché, de banque d'affaires, de commerce international et d'ingénierie financière, et permet un accès direct au réseau mondial du groupe BNP Paribas.

2.2.3. Actionnaires

La liste des actionnaires de la banque s'établit au 31 décembre 2008 de la façon suivante³³⁸ :

- BNP Paribas : 50 %
- Actionnaires privés tunisiens : 50 %
 - Groupe Tamarziste : 10,90 %
 - Groupe Bouricha : 5,45 %
 - Famille Ben Sedrine : 7,05 %
 - Groupe Sellami : 6,96 %
 - Groupe Mohamed Riahi : 5,56 %
 - Autres actionnaires : 14,10 %

2.2.4. Indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité, établis au 30 septembre 2008, indiquent une progression importante par rapport à l'année précédente³³⁹ :

- Chiffre d'affaires : 68,8 millions de dinars (+ 14,31 %) ;
- Produit net bancaire : 69 millions de dinars (+ 14,5 %) ;
- Encours des crédits à la clientèle : 1,210 milliard de dinars (+ 21,6 %) ;
- Dépôts de la clientèle : 1,301 milliard de dinars (+ 21,4 %).

2.2.5. Filiales et participations³⁴⁰

- | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| • Union tunisienne de leasing (UTL) | • Sicav obligataire ALYSSA | • Med Finance (Sicaf) |
| | | • UBCI Asset |

338 « UBCI. Indicateurs d'activité au 30 septembre 2008 », *Tustex*, 21 octobre 2008

339 « Slaheddine Bouguerra, PDG de l'UBCI, « prend sa retraite » », *Leaders*, 8 mars 2011

340 <http://entreprises.bnpparibas.fr/newsletter/tunisie/092011>

- | | | |
|-------------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| • Union de gestion financière (UGF) | • Sicav mixte SALAMMBO | Management |
| • Union tunisienne de participation (UTP) | • Sicav mixte HANNIBAL | • Global Invest Sicar |

Au lendemain du Printemps Arabe, les performances économiques en Tunisie restent encore contrastées selon les secteurs d'activité.

Les activités agroalimentaires, les industries électriques et le textile habillement ainsi que les exportations semblent ignorer la crise. En revanche, l'activité touristique et certaines activités primaires (phosphate, ciment, pétrole) ont connu un fléchissement sensible durant le premier semestre 2011.

L'aboutissement du processus électoral en octobre et la normalisation de la situation aux frontières sud du pays devraient progressivement libérer les initiatives et offrir de réelles perspectives de développement.

BNP Paribas, à travers sa filiale tunisienne l'UBCI,³⁴¹ est un partenaire privilégié capable d'accompagner au mieux les entreprises françaises en Tunisie, aux différents stades de leur développement.

BNP Paribas vous accompagne également dans tous les pays du Maghreb, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

Si on fait une comparaison entre les pays du Maghreb :

1. Algérie :

L'adoption en 2008 de mesures contraignantes pour les investisseurs étrangers pouvait laisser présager un ralentissement des IDE vers l'Algérie .ces mesures prévoient notamment la généralisation du partenariats avec l'obligation pour un investisseurs étranger de s'associer a un partenaire algérien a hauteur de 51% du capital social au minimum ,la création de nouvelle démarche administratives (déclaration auprès de l'agence nationale pour le développement de l'investissement –ANDI),le recours obligations au marche local ,etc.

341 <http://www.tunisietravail.com/offres-emploi-tunisie/bnp-paribas-ubci-tunisie-recrute-charges-d%E2%80%99accueil-avec-caisse-toute-la-tunisie/>

Or, malgré ces contraintes la progression des IDE en Algérie est l'une des plus fortes de la région pour l'année 2009. le nombre de projets se maintient et les montants nets annoncés passent de 1,5 à près de 2,5 milliards d'euros d'après l'observatoire ANIMA-MIPO, alors que l'Andi enregistrait une hausse de 40 % au cours des 9 premiers mois de 2009. Ces bons chiffres sont cependant quasi-exclusivement imputables au secteur de l'énergie, qui représente à lui seul 9 des 10 plus gros projets de l'année, avec notamment les projets des groupements total-partex pour les gisements gaziers d'ahnet, rosneft-stroytransgaz dans le périmètre gara tisselit,

En revanche, les autres secteurs de l'économie algérienne attirent peu de capitaux étrangers, hormis celui de la banque, boosté par le règlement adopté en 2008 qui exige que le capital minimum des banques et des succursales de banque soit quadruple pour passer de 2,5 milliards de dinars à 10 milliards de dinars. Cette mesure a notamment provoqué l'augmentation de capital des filiales Fransabank ; trust Bank Alegria ; citigroup, bnp paribas, société générale et Gulf Bank Algérie.

Le bilan 2009 est donc mitigé : si l'on peut se réjouir de ne pas enregistrer d'impact négatif évident des mesures prises en 2008, la diversification industrielle qui préparera l'Algérie à l'après pétrole n'avance guère.

2. Maroc :

Le Maroc enregistre une baisse proche de la moyenne régionale en termes de nombre de projets ? Mais résiste très bien en termes de flux nets puisque les montants passent de 2 milliards d'euros en 2008 à 3,3 milliards en 2009³⁴². Ces bons résultats ont été rendus possibles par la politique volontariste du Royaume, qui n'a pas hésité à mobiliser la caisse de dépôts et de gestion (CDG) dans des joint-ventures pour la mise en œuvre de projets stratégiques comme l'usine Renault de Tanger Med, la zone franche de Kenitra du logisticien espagnol Edonia World ou encore les futurs complexes touristiques de Chibka, aux côtés de l'égyptien Orascom, et d'Ifrane avec la Kuwait Investment Authority. A travers sa filiale Medz ; la CDG est un opérateur très actif dans la mise en place de zones industrielles, de clusters et autres technopôles qui fleurissent au Maroc.

Les plus gros projets annoncés au Maroc en 2009 concernent un portefeuille diversifié de secteurs :

342 Radhi Meddeb. Le Conseil de Coopération du Golfe au Maghreb : échange et stratégies d'investissement. *Le Maghreb dans son environnement régional et international*. Note de IFRI. Avec le soutien du groupe OCP. 2008

- Métallurgie (usine de protection de biellettes a Sidi el Aïdi du britannique Liberty en joint venture avec le groupe local MIS),
- Energie (contrat de concession remporté par l'émirati Taqa pour des centrales électrique a Jorf Lasfar),
- Automobile (usine Renault de Tanger Med) télécom (Vivendi et sa filiale Maroc Telecom à rabat , prise de participation de Zain et Al Ajial Investissement Fund dans Wana),
- Banque (participation supplémentaire de Crédit Mutuel-CIC au capital de la BMCE),
- Tourisme (construction de complexes touristique dans les villes impériales par Pierre et Vacances).....

Coté investisseurs, les européens creusent l'écart avec le Golf en 2009 fournissant les deux-tiers des flux d'IDE contre un quart pour le Golf.

Pays MED obtiennent un meilleur score que les années précédentes, grâce à des investissements du gouvernement libyen dans les secteurs de l'immobilier (hôtels à Marrakech et Casablanca) et de la chimie (unité de production d'acide phosphorique à Jorf Lasfar)

3. Tunisie :

En Tunisie, la tendance 2009 des IDE est plutôt atone, même si les objectifs nationaux sont atteints avec 1,3 milliard d'euros d'entrées de capitaux étrangers d'après l'agence de promotion des investissements tunisienne FIPA.

La FIPA avait ainsi enregistré une baisse de l'ordre de 32,2 % à la fin novembre 2009 par rapport à la même période de l'année précédente. Les données ANIMA-MIPO confirment ce recul (-34%), mais seulement -18 % pour le nombre de projets).

La baisse des flux d'IDE est essentiellement imputable à l'absence de gros projets, à l'exception du projet de marina dans le golf d'Hammamet de l'émirati Emaar et de l'acquisition d'une licence de téléphonie par le français Orange.

La Tunisie avait attiré au cours des années précédentes davantage de projets immobiliers liés aux capitaux du Golfe, et quelques projets énergétique d'envergure.

Les secteurs de l'énergie et du tourisme restent toutefois prédominants, tandis que FIPA relève pour sa part la hausse des IDE dans le secteur des industries mécaniques, électriques et électroniques, qui double par rapport à 2008.

La constitution autour de sous-traitant d'Airbus d'un pôle aéronautique est un résultat remarquable.

Conclusion :

Le présent chapitre représente pour ainsi dire l'essence de cette recherche, on tente de répondre à la question *Comment évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie?*

Selon cette étude de marché qui traite un exemple d'IDE, à savoir le groupe BNP PARIBAS, on peut conclure que les déterminants majeurs de l'attractivité de ce pays sont la qualité des institutions et les garanties accordées aux investisseurs.

Le marché algérien est jugé comme étant un marché prometteur, et porteur de richesse. Sa population, de plus en plus instruite et consciente trouve dans les banques étrangères un certain confort qu'elle n'a pas réussi à avoir par le passé dans les banques locales.

Surtout l'Algérie présente beaucoup d'opportunités aux investisseurs étrangers, mais ces derniers restent méfiant vis-à-vis leurs introductions en Algérie, et les obstacles majeurs restent le phénomène de la bureaucratie, et le problème de la sécurité.

Le gouvernement algérien s'est montré accueillant aux IDE, et ça se reflète dans les différents processus qu'il a mis en place. Mais cela reste toujours insuffisant. Car l'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apportent le savoir faire technologique et non de ceux qui lorgnent seulement sur les réserves de changes de notre pays

CONCLUSION

GENERALE

Conclusions et recommandations finales :

Devant les progrès de nos voisins tunisiens et marocains de ces deux dernières années, l'Algérie a reculé douloureusement en matière d'attractivité des investissements directs étrangers (IDE). Dans le hit parade des meilleures destinations d'IDE en Afrique pour 2009-2010, on trouve l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie. Ces quatre pays ne cessent de faire des progrès dans de nombreux domaines, particulièrement en matière de la promotion de l'investissement privé national et étranger. Contrairement à ces champions africains, notre pays n'arrive pas à profiter des avantages offerts ni par sa proximité géographique avec l'Europe ni par ses réserves énergétiques pour attirer davantage de capitaux étrangers. A part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie ne semble guère intéresser les investisseurs étrangers. Notre pays ne cesse d'accumuler les maladresses en matière de stratégie économique, la dernière Loi de finances complémentaires 2009 étant une autre preuve de cette perplexité du gouvernement. Face à la concurrence rude des autres pays de la région MEDA pour s'accaparer les investissements étrangers, devenus une ressource rare sous l'effet de la crise économique et financière, l'Algérie continue de lancer de mauvais signaux aux IDE. Après avoir longtemps claironné que les IDE étaient la clé pour relancer l'économie appelant le privé algérien à s'adapter à cette réalité, le gouvernement s'est distingué, ces derniers mois, en faisant feu de tout bois sur ces mêmes investissements. Protectionnisme et patriotisme économique revenaient tels des leitmotivs dans les propos de nos responsables dont l'approche est confortée par une conjoncture internationale favorable où la tendance est aux nationalisations et aux interventions tous azimuts de l'Etat, même dans les pays les plus libéraux. Conséquence : les IDE préfèrent s'installer dans les autres pays de la région MEDA qui offrent une meilleure visibilité économique et de nombreuses garanties. L'Algérie n'a même pas profité pleinement de l'afflux des pétrodollars du Golfe, contrairement au Maroc, Egypte, Turquie et Syrie. Le Golfe est, en effet, devenu le deuxième émetteur d'IDE après l'Europe et devant les Etats-Unis. Les pays du Golfe sont des acteurs majeurs et incontournables dans le développement des pays de la région MEDA, notamment les secteurs du tourisme, des télécoms et des services. Les Emiratis sont très actifs dans le tourisme, l'immobilier, comme la construction. Les tergiversations et le flou qui continuent de couvrir notre stratégie économique a finalement réussi à dissuader les IDE les plus téméraires. A noter que l'étude de la FDI Intelligence a été réalisée par un panel d'experts indépendants sur la base des données couvrant 59 pays africains. Les critères pris en compte pour faire le classement sont nombreux et comprennent les infrastructures, les stratégies visant à

encourager les IDE, le potentiel économique, le niveau et la qualité de la vie, les ressources humaines et l'ouverture des marchés.³⁴³ Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché. C'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, pour pouvoir réussir

La politique d'ajustement des finances publiques et de libéralisation de l'économie entreprise par les autorités politiques à la fin des années 80 a influencé positivement le flux d'IDE en Algérie. La position géostratégique du pays, la disponibilité en ressources naturelles, la taille du marché potentiel et l'intégration progressive dans l'économie mondiale représentent des atouts majeurs pour les investissements étrangers.

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures. Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes. Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage. À la lumière de ces considérations, le Gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie. L'accélération des réformes ne peut se faire sans le renforcement de la coordination entre les politiques économiques sectorielles du Gouvernement ainsi qu'entre les différents acteurs de l'investissement (administrations publiques entre elles et dialogue public-privé).

343 <http://www.algerie-focus.com/2009/09/13/algerie-et-ide-un-couple-impossible/>

Pour ce faire, le Gouvernement devrait poursuivre les cinq grands buts exposés dans les sections suivantes :³⁴⁴

A. Moderniser le cadre de l'investissement

Le Gouvernement devrait accélérer le processus de modernisation et de libéralisation du système économique, réduire le poids de l'État dans l'économie, faciliter le renforcement du secteur privé et créer un environnement favorable à la création de richesse permettant de pérenniser les IDE en Algérie, c'est-à-dire de créer un flux constant d'investissements moins tributaires de la conjoncture économique internationale.

À cet égard, il convient de :

- *Mettre à jour la législation sur l'investissement*, par exemple en ce qui concerne les décisions de l'ANDI quant à l'octroi d'avantages aux investisseurs étrangers qui s'installent en Algérie, décisions qui devraient se fonder sur des critères objectifs fixés clairement par la loi, et non sur une évaluation arbitraire faite par l'Agence.
- *Améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement*, afin de limiter au maximum les divergences d'interprétation. À ce sujet, il est recommandé de simplifier et clarifier le système des recours contre les décisions de l'ANDI.
- *Régler la question du foncier économique*, qui est un obstacle redoutable à l'investissement, à cause des droits de propriété mal définis, des problèmes de spéculation et de la multiplication des acteurs. À cet égard, l'avant-projet de loi tendant à simplifier le système actuel de gestion et d'attribution des assiettes foncières pour permettre une véritable relance de l'investissement et d'améliorer le mode de gestion des zones industrielles va dans la bonne direction.
- *Simplifier les procédures d'établissement des sociétés étrangères et de rapatriement des profits*, leur complexité étant la raison principale de l'abandon des projets d'investissement par les opérateurs privés étrangers.
- *Réformer le système judiciaire*, selon les principes de simplification des procédures et d'efficacité afin de rétablir la confiance des investisseurs étrangers dans le système judiciaire.
- *Améliorer les règles relatives à l'arbitrage et diffuser une véritable culture des modes alternatifs de règlement des différends* auprès des arbitres nationaux et des opérateurs privés.
- *Renforcer le réseau d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements et de double imposition* avec les principaux pays investisseurs en Algérie.

344 CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- » Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p95

- *Réduire le décalage temporel entre la promulgation d'un texte de loi et les décrets d'application et garantir une plus grande uniformité dans l'application des réglementations sur le territoire national.*
- *Accélérer le rythme des réformes structurelles, à savoir l'intégration dans l'économie mondiale et la poursuite du programme d'ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers. Le processus de libéralisation des secteurs stratégiques de l'économie algérienne (énergie, banques, etc.) présente certainement des risques dans la phase de transition d'un système centralisé vers une économie de marché ; toutefois, l'ouverture de ces secteurs aux capitaux étrangers demeure primordiale afin d'attirer les capitaux nécessaires au développement et à la modernisation de l'économie.*
- *Renforcer la législation sur la propriété intellectuelle dans le but de favoriser le processus de transfert des technologies par les STN au profit des entreprises locales, de lutter contre la contrefaçon et d'organiser le fonctionnement concurrentiel des marchés.*
- *Diversifier l'économie nationale par la promotion d'investissements publics et privés dans des secteurs stratégiques non énergétiques, tels que les télécommunications, l'électronique, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, l'Internet et les technologies du numérique, la chimie.*
- *Améliorer les infrastructures avec la participation des capitaux étrangers, en favorisant les CET/BOT. Ainsi, le pays pourrait bénéficier de répercussions positives en termes de liens interentreprises entre les STN et le secteur privé local.*
- *Mettre en valeur les zones franches, qui devraient jouer UN rôle fondamental dans l'attraction des IDE.*
- *Faciliter l'octroi des visas aux hommes d'affaires en s'inspirant des expériences tunisienne et marocaine: dans ces pays, le visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants de l'Union européenne*

B. Améliorer l'image du pays et la communication à l'étranger

Un déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers. En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse et donc à l'attraction d'IDE. De plus, les réformes achevées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. À ce sujet, le pays devrait mettre en place des mesures concrètes afin de combler cette lacune et garantir l'application concrète des règles et lois existantes. À cet égard, il convient de :

- *Mettre en place une stratégie de promotion de l'investissement à travers l'ANDI.* Il est cependant nécessaire de faire auparavant un audit de l'Agence afin qu'elle puisse répondre aux critères internationaux de promotion des IDE. Ainsi, l'ANDI pourrait organiser une campagne internationale de marketing portant sur le potentiel d'investissement en s'appuyant sur le corps diplomatique en poste à l'étranger, celui-ci pouvant jouer un rôle actif en termes de promotion de l'investissement. D'où la nécessité de former des diplomates aux techniques de ciblage des investisseurs.

- *Élaborer une politique de promotion et de communication portant sur les réformes les plus importantes réalisées par l'Algérie auprès de la communauté internationale des affaires, par la mise en ligne de textes législatifs en plusieurs langues, la mise à disposition de ces textes auprès de toutes les ambassades algériennes à l'étranger et l'organisation de séminaires de vulgarisation.* Cette politique exige la mise à jour continue des sites web de l'État (en particulier ceux des Ministères compétents, de l'ANDI et du Journal officiel).

C. Mettre en place une politique d'investissement proactive³⁴⁵

L'élaboration d'une politique nationale d'investissement doit permettre d'éviter le chevauchement de fonctions entre les différentes institutions de l'État et d'améliorer la prévisibilité et la transparence du cadre de l'investissement. À cet égard, il convient de :

- *Renforcer la coordination entre le MDPPI, le CNI et l'ANDI.* La législation relative à l'investissement devrait être mise à jour afin d'éviter tout chevauchement des compétences entre les trois administrations de l'État. Le Ministère devrait avoir la charge de l'élaboration de la politique de l'investissement ; l'ANDI, quant à elle, devrait élaborer et mettre en place la stratégie de promotion de l'investissement. Par ailleurs, afin d'assurer une plus grande efficacité de la politique de l'investissement, le CNI devrait se réunir plus fréquemment.

- *Concentrer les efforts de l'ANDI sur les activités de promotion de l'investissement, de conseil et d'accompagnement de l'investisseur étranger tout au long de la vie de ses projets,* en lui assurant un suivi personnalisé et une assistance permanente. Une direction d'assistance et de suivi des entreprises étrangères devrait avoir une place essentielle dans l'organigramme de l'ANDI. De plus, le caractère discrétionnaire du choix par l'ANDI quant à l'octroi d'avantages aux investisseurs, garanti par l'ordonnance de 2001, devrait être modifié. En effet, l'octroi d'incitations fiscales selon des critères objectifs fixés clairement par la loi permettrait

345 CNUCED : « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- » Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p97

à l'ANDI de concentrer ses efforts et ses ressources aux seules opérations de promotion de l'investissement.

- *Renforcer le rôle des guichets uniques décentralisés* dans les activités de promotion de l'investissement et d'accords de partenariat entre le secteur public local et les investisseurs étrangers potentiels.
- *Assurer la formation et la mise à niveau des négociateurs d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements et de non-double imposition.*
- *Doter le MDPPI d'un instrument informatique (web) lui permettant d'effectuer un «benchmarking» du cadre de l'investissement avec celui de ses principaux concurrents, afin d'élaborer une politique de l'investissement en adéquation avec les normes internationales*
- *Élaborer une base de données statistique sur les flux et les tendances des IDE par secteur et pays d'origine et mettre en place un instrument électronique de suivi de l'investissement (investor tracking) au sein de l'ANDI. Doter l'ANDI d'un site web en différentes langues relatif aux opportunités et procédures d'investissements.*
- *Renforcer la coordination entre l'ANDI et les ambassades algériennes à l'étranger; celles-ci pourraient jouer le rôle de point focal sur les opportunités d'investissement en Algérie.*
- *Renforcer la coordination entre le MPPI, l'ANDI et le MCNE afin de mettre en place une politique permettant de drainer l'épargne des expatriés algériens; cette politique est une composante essentielle de la politique de l'investissement nationale.*
- *Doter l'ANDI d'une cellule spécialisée dans la promotion des IDE avec autonomie de gestion et liberté de recrutement du personnel spécialisé dans l'investissement (marketing, études économiques prospectives, statistiques, finances, cadres spécialisés dans divers secteurs industriels, juristes d'affaires, fiscalistes, communication).*
- *Renforcer la participation du secteur privé national et international en assurant leur représentation au sein de l'agence, afin d'inciter la coopération et le dialogue sur les besoins des investisseurs et sur les opportunités en matière d'investissement.*

D. Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif

Un secteur privé dynamique est un déterminant d'implantation des IDE et de renforcement des liens interentreprises entre les STN et les entreprises privées nationales. À cet égard, il convient de :

- Renforcer le dialogue entre le secteur privé et le secteur public.
- Simplifier les procédures bancaires et assurer un plus large accès au crédit pour les opérateurs privés locaux.

- Sensibiliser les chefs d'entreprises dans l'élaboration de «business plans», instruments facilitant leur accès au crédit, et mettre en place des formations spécialisées dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Favoriser l'accès des entreprises algériennes à la technologie, par la promotion de liens avec les centres nationaux universitaires et techniques et les grandes entreprises transnationales.

- Promouvoir auprès des entreprises algériennes la formation de structures en grappe, à Travers la mise en œuvre des politiques de développement industriel ciblées.

E. Valoriser les ressources humaines³⁴⁶

Le niveau de formation du capital humain demeure un déterminant stratégique des choix d'implantation des investissements.

À cet égard, il conviendrait de :

- *Augmenter les financements publics destinés à l'université et à la recherche (R-D).*
- *Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé* par des mesures fiscales incitatives (crédit d'impôts ou réduction fiscale pour les investissements dans la recherche-développement).
- *Promouvoir les liens entre les universités, les écoles de formation professionnelle, les centres de recherche et le secteur privé.* Cette politique devrait permettre aux opérateurs privés locaux et internationaux de s'impliquer dans l'élaboration des programmes d'études afin de répondre aux besoins du marché du travail et de contribuer au financement des instituts techniques et universitaires.
- *Diversifier et améliorer l'offre de formation universitaire et post- universitaire* en management, gestion d'entreprises, économie, ingénierie, informatique, finance et entrepreneuriat.
- *Favoriser l'ouverture du système universitaire national aux réseaux internationaux,* par le biais de la signature d'accords de coopération entre les universités algériennes et les grandes écoles de commerce étrangères (mise en place de MBA communs et de programmes d'échange pour les étudiants, les chercheurs et les professeurs).
- *Favoriser la protection et la commercialisation des résultats de la recherche scientifique à travers la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle* auprès des opérateurs privés nationaux.

346CNUCED : «Examen De La Politique De L'investissement-Algérie »-Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p99